Informations de base

2019/2089(DEC) DEC - Procédure de décharge	Procédure terminée
Décharge 2018: Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) **Subject** 8.70.03.08 Décharge 2018	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CONT Contrôle budgétaire	CZARNECKI Ryszard (ECR)	01/10/2019
	Rapporteur(e) fictif/fictive NOVAKOV Andrey (EPP) WOLTERS Lara (S&D) CHASTEL Olivier (Renew) EICKHOUT Bas (Greens/EFA) KUHS Joachim (ID) OMARJEE Younous (GUE/NGL)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
FEMM Droits de la femme et égalité des genres	FITZGERALD Frances (EPP)	04/09/2019

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	OETTINGER Günther

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
27/06/2019	Publication du document de base non-législatif	COM(2019)0316	

18/09/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
19/02/2020	Vote en commission		
03/03/2020	Dépôt du rapport de la commission	A9-0058/2020	
13/05/2020	Décision du Parlement	T9-0106/2020	Résumé
13/05/2020	Résultat du vote au parlement		
13/05/2020	Fin de la procédure au Parlement		
14/05/2020	Résultat du vote au parlement		
15/05/2020	Résultat du vote au parlement		
11/12/2020	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2019/2089(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/9/00820

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE639.859	05/12/2019	
Avis de la commission	FEMM	PE641.173	22/01/2020	
Amendements déposés en commission		PE646.782	31/01/2020	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0058/2020	03/03/2020	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0106/2020	13/05/2020	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif complémentaire	05761/2020	06/02/2020	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2019)0316	27/06/2019	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Budget 2020/1937 JO L 417 11.12.2020, p. 0306

Décharge 2018: Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)

2019/2089(DEC) - 13/05/2020 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé d'accorder la décharge à la directrice de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) pour l'exercice 2018 et d'approuver la clôture des comptes de l'exercice en question.

Constatant que la Cour des comptes a déclaré avoir obtenu une assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Institut pour l'exercice 2018 sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont légales et régulières, le Parlement a adopté par 457 voix pour, 232 contre et 4 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui complètent les recommandations générales figurant dans la résolution sur la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'UE.

États financiers de l'Agence

Le budget final de l'Institut pour l'exercice 2018 était de 7.981.001,45 EUR, soit une augmentation de 3,34% par rapport à 2017.

Gestion budgétaire et financière

Les efforts de suivi budgétaire au cours de l'exercice 2018 ont abouti à un taux d'exécution budgétaire de 99,38 %, soit une augmentation de 0,46 % par rapport à 2017. Le taux d'exécution des crédits de paiement a été de 81,15 %, ce qui représente une augmentation de 0,20 % par rapport à l'année précédente.

Autres observations

Les députés ont également fait une série d'observations concernant les performances, la politique du personnel, les marchés publics et les contrôles internes.

En particulier, ils ont noté que :

- l'Institut a réalisé 98,80 % des activités du document unique de programmation en 2018;

- la Commission a été invitée à réaliser une étude de faisabilité afin d'évaluer la possibilité de mettre en place, au minimum, des synergies communes avec l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA), voire de les fusionner entièrement. Deux scénarios doivent être évalués : le transfert de l'Institut au siège de la FRA à Vienne et le transfert du siège de la FRA au siège de l'Institut à Vilnius;

- le 31 décembre 2018, le tableau des effectifs est pourvu à 100 %, avec 27 agents temporaires nommés sur les 27 agents temporaires autorisés au titre du budget de l'Union;

- de nouvelles améliorations ont été apportées en ce qui concerne les procédures de passation de marchés afin de minimiser le risque de mécontentement potentiel des soumissionnaires non retenus et de futures actions en justice.